

Maître François LIEURADE

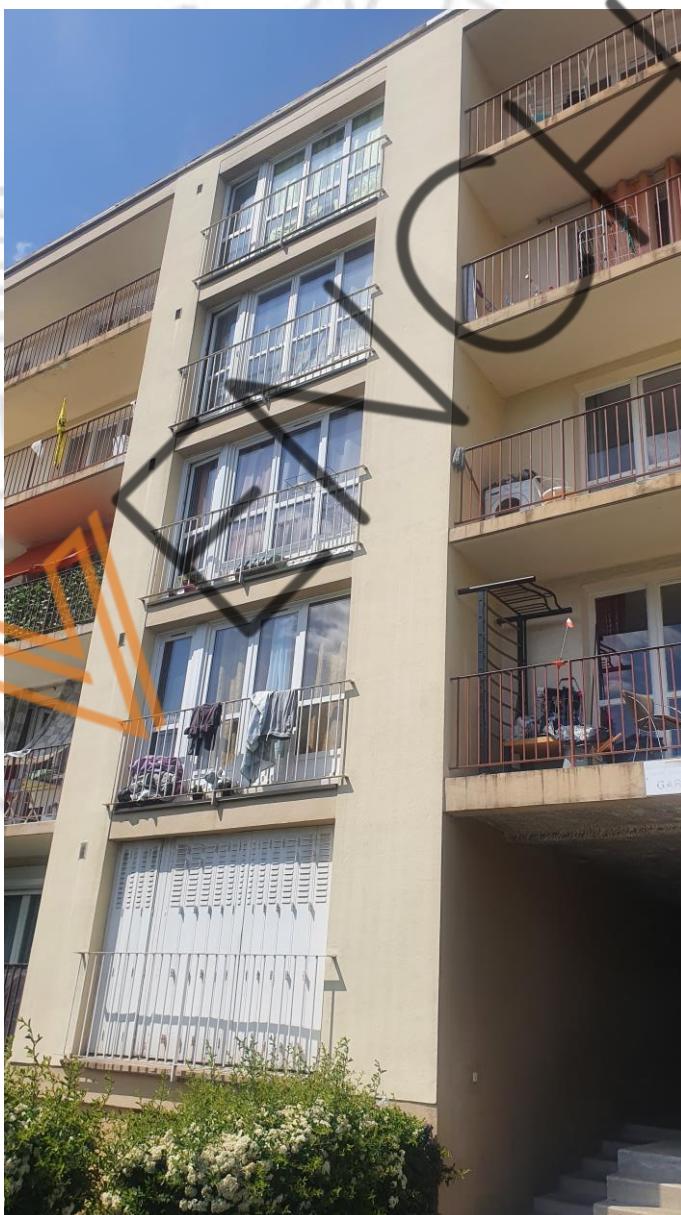
Huissiers de Justice Associé à la  
SELARL LIEURADE

**Etude principale**  
18 rue Parmentier  
95200 SARCELLES

Tél. : 01.34.69.00.42  
Fax : 01.34.69.17.31  
Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

**Etude annexe**  
3 bis avenue de Paris  
95290 L'ISLE ADAM

## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIÈRE



Constat du 24 mai 2023

Page 1 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



# PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS  
ET LE VINGT QUATRE MAI

**A LA REQUETE DU :**

**SYNDICAT COOPERATIF DES COPROPRIETAIRES de la Résidence BEAUSOLEIL à GARGES LES GONESSE (95), 23/29 rue des Acacias et 3/3A rue des Muriers, agissant poursuites et diligences de son Président du conseil syndical et syndic, Monsieur BOUCHEMAL, domicilié 1 Rue des muriers – 95140 GARGES LES GONESSE**

Pour qui domicile est élu à PONTOISE (95000), 29 boulevard Jean Jaurès au Cabinet de la SCP INTERBARREAUX EVODROIT, par le ministère de Maître VAN HEULE, Avocats au Barreau du Val d'Oise, qui est constitué sur le présent commandement et ses suites et au Cabinet de laquelle pourront être notifiés des actes d'opposition au présent commandement, offres et toutes significations relatives à la saisie

**AGISSANT EN VERTU :**

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 14 avril 2023 par acte de mon ministère.

**LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :**

Procéder à la description des biens décrits comme suit :

Dans un immeuble sis à GARGES LES GONESSE (95140), 1 rue des Muriers, cadastré section BA n°37 pour 08ha 45 centiares

LOT NUMERO MILLE CINQ CENT TRENTÉ (1530) : Au premier étage, porte gauche, APPARTEMENT portant le numéro 30, APPARTEMENT comprenant entrée, cuisine, salle de bains, wc, salle de séjour, chambre, loggia et les 9224/100 576èmes des parties communes générales

La superficie du lot n°1530 est de 50.60m<sup>2</sup> (d'après le titre de propriété des époux KHAN)

LOT NUMERO MILLE SIX CENT SOIXANTE TREIZE (1673) : Au sous-sol, escalier trois, CAVE portant le numéro 30 et les 432/100 576èmes des parties communes générales

Dont sont propriétaires :

Monsieur [REDACTED] de nationalité pakistanaise,  
demeurant 1 rue des Muriers à GARGES LES GONESSE (95140)

Madame [REDACTED], [REDACTED] de nationalité française,  
demeurant [REDACTED]

**Constat du 24 mai 2023**

Page 2 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Je, François LIEURADE Huissier de justice de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice  
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussignée,

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée 1, rue des Muriers à GARGES LES GONESSE (95140), au premier étage, porte gauche,

Où étant ce jour sur place à 15 heures 00, assisté de Monsieur Maxime TAISNE, serrurier, ainsi que de deux témoins requis majeurs, Messieurs Didier HELLOUIN et Lajeth CULENDRA j'ai constaté ce qui suit :

## CONSTATATIONS

Personne ne répondant à mes appels, j'ai fait procéder à l'ouverture forcée des portes, lesquelles ont été refermées à la fin de mes opérations.

Les lieux sont visiblement occupés. L'unique document mentionnant une identité dans l'appartement indique le nom [REDACTED]

Les façades et la toiture de l'immeuble sont à l'état d'usage.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont également à l'état d'usage.

Les parties communes à l'état d'entretien.



Constat du 24 mai 2023

Page 3 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Les lieux sont distribués comme suit :

**L'entrée :**

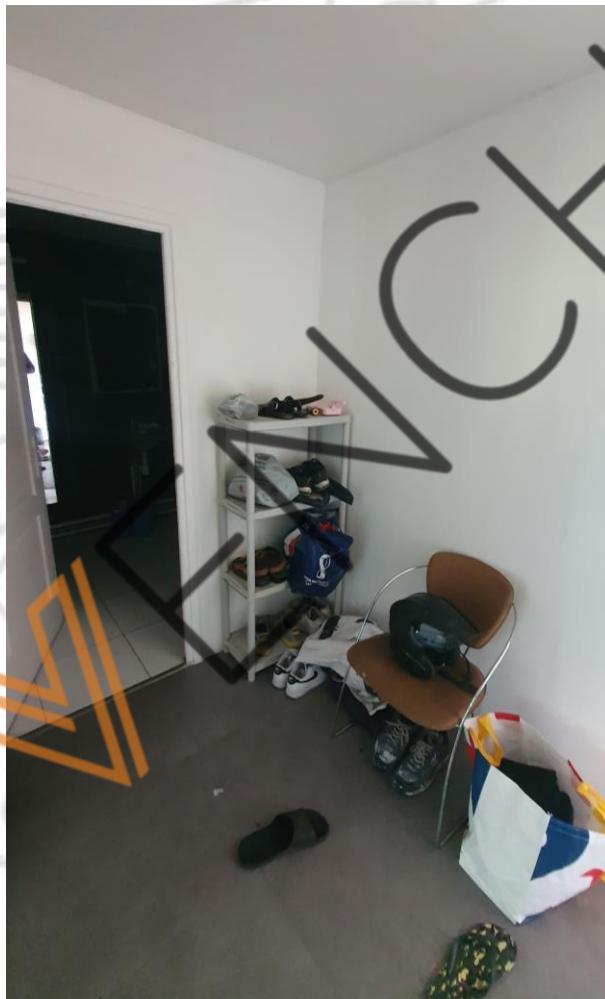
La porte d'entrée, équipée d'une serrure de sécurité, est à l'état d'usage.

Le revêtement du sol est à l'état d'usage.

La peinture des murs et du plafond sont en bon état

L'équipement comprend :

- Un interphone.



**- Une cuisine en porta gauche dans l'entrée:**

Le carrelage du sol est en bon état.

Les peintures sont en bon état. Le carrelage mural de protection est à l'état d'usage.

**Constat du 24 mai 2023**

Page 4 sur 8

**Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire**  
**Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010**



L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis PVC double vitrage;
- Un évier inscrit dans un ensemble de placards de rangement ;



**Une chambre dans le dégagement d'entrée :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement du sol est à l'état d'usage.

Les peintures sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis bois simple vitrage;
- Un placard.

Constat du 24 mai 2023

Page 5 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **La salle d'eau/WC :**

Le carrelage du sol et des murs est en bon état.

La peinture des murs et du plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.
- Un lavabo muni d'un robinet mélangeur.
- Un bloc WC.

Constat du 24 mai 2023

Page 6 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **Une salle de séjour en porte droite dans le dégagement d'entrée :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement du sol est usagé.

Les peintures sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une porte fenêtre à châssis bois simple vitrage ouvrant sur une loggia;

Constat du 24 mai 2023

Page 7 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



## PREMIERE EXPEDITION



L'ensemble des lieux est chauffé par une chaudière collective.

En outre, ont été dressés par les experts du Cabinet AJE ANALYSES, les diagnostics et métrage requis pour la vente de pareil bien immeuble.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 24 mai 2023

Page 8 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

